



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV

Question écrite n° 13221

Texte de la question

M Pierre Esteve attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur l'urgence à réaliser le TGV Montpellier-Barcelone et pour la partie spécifiquement française à amener le TGV de Montpellier à la frontière franco-espagnole. Dans le cadre du schéma directeur du réseau TGV et dans une perspective européenne, le gouvernement français se doit de tenir compte des travaux envisagés par les autres pays européens. C'est notamment le cas de l'Espagne dans le cadre du TGV Sud-Est : le gouvernement espagnol souhaitant établir une ligne rapide Seville-Madrid-Barcelone. Il est donc urgent de réaliser un réseau national à grande vitesse capable de se connecter efficacement avec ce réseau. L'entrée en Espagne nécessite une modification de l'écartement des essieux et dans tous les cas un changement de locomotive entraînant une perte de temps de quarante-cinq minutes. La connexion du TGV Barcelone-Montpellier permettra de réduire les délais et ainsi réaliser de meilleurs échanges économiques. À l'heure actuelle, il faut huit heures trente-cinq pour aller de Barcelone à Lyon, avec le TGV, il faudrait trois heures seulement pour Barcelone-Paris, il faut neuf heures quarante, avec le TGV cinq heures quarante, pour Barcelone-Strasbourg quinze heures trente, avec le TGV cinq heures. La mise en place d'un TGV Nord-Sud, et tout particulièrement le tronçon Barcelone-Montpellier, constitue un grand projet fédérateur pour l'Europe susceptible de contribuer à une meilleure intégration et cohésion, sans parler de l'impact considérable sur les travaux publics. En conséquence, il lui demande dans quels délais peut être envisagée cette réalisation, si le Gouvernement envisage de solliciter des subventions de la CEE comme pour le TGV Atlantique afin de permettre à la SNCF de mener à bien cette réalisation, s'il serait possible d'envisager, pour hâter cette réalisation, un financement provenant du conseil régional, de l'État français et de la CEE ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a décidé le 31 janvier dernier l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons ferroviaires à grande vitesse. Cette démarche apparaît doublement nécessaire, d'une part afin de préciser les positions de la France vis-à-vis des pays voisins, en sorte que s'établissent les connexions nécessaires entre les différents réseaux, d'autre part afin de répondre de façon rationnelle aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des collectivités territoriales. C'est dans ce contexte que sera examiné le projet de prolongement vers Montpellier et la frontière espagnole de la ligne nouvelle du TGV Paris Sud-Est, destinée à améliorer la desserte par trains à grande vitesse du midi de la France et les liaisons avec le réseau espagnol. Compte tenu du développement prévisible des échanges européens et de la situation géographique de la France, le réseau de lignes nouvelles desservant le territoire national devra en effet comporter la mise en place de liaisons efficaces avec l'Europe du Sud - Italie et Espagne - et avec l'Europe du Nord-Est - Allemagne et Suisse. Pour sa part, le gouvernement espagnol a déjà annoncé l'aménagement à écartement européen de la ligne Barcelone-Madrid-Seville. Le schéma directeur des liaisons à grande vitesse, élaboré tout au long de l'année 1989 sous la responsabilité du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, fera l'objet d'une consultation des régions concernées.

Données clés

Auteur : [M. Esteve Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13221

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2307